

RAPPORT N° 95/6-28
au Conseil Municipal

OBJET

R.H.I. MULTISITES EST
SITES DU CHAUDRON ET DE CHEMIN LORY-LÉS-BAS

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ETUDES ET DE REALISATION
DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE R.H.I.

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE

Par Délibération n° 94/8-09 en date du 10 décembre 1994, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation d'opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre, et a validé le bilan financier prévisionnel sur les secteurs :

- * du Chaudron
(Impasse du Temple – Cour Duronéa – Eudoxie Nonge),
- * et de Chemin Lory
(Cour Minatchy – terrain Chane-Too-Ky).

Actuellement occupés par environ quatre-vingt-cinq familles vivant pour la plupart dans un habitat insalubre, ces sites seront à terme réaménagés et pourront accueillir deux cent cinquante Logements Sociaux.

Afin d'accompagner les familles dans les différentes démarches, dans le changement de mode de vie, de répondre aux besoins et demandes de quartiers concernés, une Mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.), confiée à la S.E.D.RE., sera mise en oeuvre pendant toute la durée de l'opération.

Afin de permettre sa réalisation, je vous demande :

- d'approuver cette mission ;
- d'approuver le plan de financement :

* Coût de la mission	1 865 000 F HT,
* Part Etat / 80 %	1 492 000 F HT,
* Part Ville / 20 %	373 000 F HT,

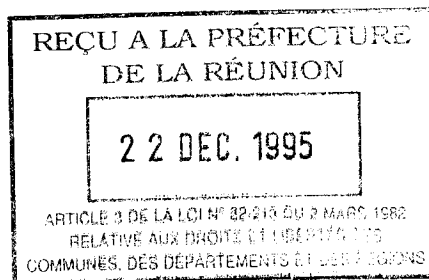
- * Durée du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1999 ;

RAPPORT N° 95/6-28

- de m'autoriser à signer l'Avenant n° 3 à la Convention du 18 juillet 1990, en cours avec la S.E.D.RE. définissant les objectifs et moyens de la M.O.U.S., ainsi que le Cahier des Charges de la Mission ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/6-28
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

**R.H.I. MULTISITES EST
SITES DU CHAUDRON ET DE CHEMIN LORY-LES-BAS**

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ETUDES ET DE REALISATION
DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE R.H.I.**

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code des Communes;

Sur le RAPPORT N° 95/6-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la M.O.U.S. de la R.H.I. Multisites Est (Chaudron / Chemin Lory-les-Bas).

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement :

* Coût de la mission	1 865 000 F HT,
* Part Etat / 80 %	1 492 000 F HT,
* Part Ville / 20 %	373 000 F HT,

DELIBERATION N° 95/6-28

* Durée du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1999.

ARTICLE 3

Autoriser le Maire à signer l'Avenant n° 3 à la Convention du 18 juillet 1990, en cours avec la S.E.D.RE. définissant les objectifs et moyens de la M.O.U.S., ainsi que le Cahier des Charges de la Mission.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

